



# Les 21 engagements du SE-UNSA



## Sensibiliser les acteurs au développement durable

- 1 Inscrire dans nos mandats de congrès que le SE-UNSA œuvre pour le développement durable à travers son agenda 21 (A21).
- 2 Sensibiliser et informer les militants et salariés du siège national sur la philosophie de la démarche A21.
- 3 Promouvoir la démarche A21 auprès des sections territoriales.
- 4 Promouvoir la démarche A21 auprès des adhérents, qui sont des enseignants et des éducateurs.
- 5 Exiger que l'Éducation au développement durable se concrétise. Veiller à ce qu'elle ne se limite pas aux seules questions environnementales mais qu'elle intègre notamment les dimensions concernant l'économie sociale solidaire ainsi que le refus des discriminations.



## Respecter la diversité culturelle et lutter contre l'exclusion

- 6 Poursuivre notre combat pour la laïcité et la justice sociale dans le cadre du service public d'Éducation nationale.
- 7 Poursuivre notre combat contre toutes les formes de discriminations et d'exclusions, en actes ou en propos.
- 8 Amplifier notre engagement en faveur de l'économie sociale et défendre le mutualisme (cf. soutien à l'initiative de la MGEN et de l'IE<sup>(1)</sup> pour diffuser l'idée mutualiste dans le monde).



## Renforcer la solidarité internationale

- 9 Poursuivre notre implication européenne et internationale au sein du CSEE<sup>(2)</sup>, de l'IE<sup>(1)</sup>, de la CES<sup>(3)</sup> pour y consolider l'idée de développement durable.
- 10 Renforcer les liens de coopérations avec les syndicats européens amis qui œuvrent pour la solidarité internationale.
- 11 Amplifier notre engagement dans Solidarité laïque qui est notre «ONG laïque» et qui rend concrets de nombreux projets de développement et de solidarité.
- 12 Promouvoir auprès des collectivités l'affectation de 1% du budget aux «objectifs du millénaire».



## Promouvoir les bonnes pratiques

- 13 Dans nos publications, utiliser du papier recyclé avec un grammage plus faible ou du papier respectant la norme PEFC<sup>(4)</sup>. Travailler en priorité avec des imprimeurs «imprim'vert» et utilisant des encres douces.
- 14 Privilégier la communication électronique : courriel invitant à n'imprimer qu'en cas de nécessité, fichiers en téléchargement, présentations de diaporama lors des réunions... Réalisation de documents dont la rédaction et la mise en page sont favorables à la lecture à l'écran afin de limiter l'impression...
- 15 Encourager l'économie de papier (impression recto-verso par exemple) ; à chaque renouvellement de matériel, privilégier les imprimantes possédant cette fonction ; installation dans chaque bureau un bac de récupération du papier brouillon pour réutilisation comme prise de notes ou impression de travail.
- 16 Dans le cadre du tri sélectif des déchets, installer des poubelles «papier-carton» à tous les étages et dans les bureaux ; prévoir une signalisation adaptée.
- 17 Proposer des versions électroniques de nos publications nationales téléchargeables en ligne.
- 18 Économiser l'énergie en favorisant l'éclairage basse consommation et en éteignant les lumières en cas d'absence prolongée du bureau ; prévoir une signalisation adaptée.
- 19 Régler le mode veille des ordinateurs et éteindre les appareils chaque soir et les week-ends. À chaque renouvellement, privilégier les matériels peu consommateurs d'énergie (ordinateurs, écrans, imprimantes) ; éliminer les appareils usagés par une filière de recyclage agréée.
- 20 Utiliser des badges réutilisables lors des rencontres et manifestations.
- 21 Promouvoir les produits du commerce équitable. Encourager l'emploi de vaisselle réutilisable lors des pauses, collations ou moments festifs.

(1) Internationale de l'Éducation.

(2) Comité syndical européen de l'Éducation.

(3) Confédération européenne des syndicats.

(4) Programme de reconnaissance des certifications forestières.